



Tél : 06.62.25.58.49

Courriel : ericmathis@free.fr

REGLEMENT TOURNOI NATIONAL DES IMAGES D'EPINAL

30 ET 31 mai 2020

n° d'homologation :

Article 1 :

Le Top Spinalien Pongiste (TSP) organise à la Halle des Sports – 51 rue de Remiremont à Epinal, les samedi 30 et dimanche 31 mai 2020, son 10ème tournoi national (catégorie B) ouvert à tous les joueurs licenciés FFTT. **Le certificat médical est obligatoire** (ou mention « certificat médical présenté » inscrite sur la licence), en cas d'absence, le joueur ne sera pas autorisé à jouer.

Article 2 :

Le tournoi se disputera sur 35 tables agréées ITTF. Les balles en plastique (homologuées ITTF) seront fournies par les joueurs.

Articles 3 :

Chaque participant pourra s'inscrire au maximum dans 3 tableaux de simples par journée. Les poussins ne peuvent pas participer à ce tournoi.

Le juge arbitre se réserve le droit d'annuler un tableau en fonction des inscriptions.

Article 4 :

Tenue sportive réglementaire et chaussures de sport sont obligatoires.

Le tournoi est régi par les règles de la FFTT et se déroulera sans interruption (buvette-barbecue sur place).

Toutes les rencontres se dérouleront en 3 manches gagnantes.

Tous les tableaux se disputeront par poules de 3 ou 4 joueurs.

Les 2 premiers de la poule seront qualifiés pour le tour suivant, qui se fera par élimination directe.

Article 4-1 :

Pour la partie finale (place 1 ou 2) de chaque tableau, la rencontre devra être jouée. Si celle-ci ne l'est pas sans motif valable, le club organisateur se réserve le droit de ne pas verser les dotations ou de les répartir différemment.

Article 5 :

Le juge arbitre (JA3) sera Éric MATHIS. Il sera assisté de membres du TSP, leurs décisions seront sans appel.

Article 6 :

Les inscriptions sont à faire parvenir **pour le mercredi 27 mai 2020 dernier délai** soit par le biais du formulaire en ligne (**À PRIVILÉGIÉ**) : tournoitsp.ovh/inscription, soit par mail : tournoidesimages@gmail.com

Les inscriptions hors délai ne seront prises en compte qu'en cas de places correspondantes disponibles dans le tableau souhaité.

Article 6-1 :

Les tableaux sont verrouillés de manière définitive **30 minutes avant l'horaire** indiqué sur les tableaux de l'**Article 10**.

Article 7 :

Le tirage au sort aura lieu le vendredi 29 mai 2020 à 19H à la Halle des Sports d'Epinal - 51 route de Remiremont.



Article 8 :

Les frais d'inscriptions sont à régler lors de l'inscription en ligne par paiement en ligne ou lors du pointage avant le début de la compétition (espèces ou par CB).

Les paiements en ligne se font par carte bancaire, via une plateforme sécurisée SP+ de la Caisse d'Épargne. Ce moyen de paiement fait office de paiement anticipé.

Les paiements sur place, occasionnent une augmentation des droits d'inscriptions de 0,50 ou 1,00 euro par tableau comme cela est mentionné à l'Article 10.

Article 8-1 :

Toute personne qui n'a pas réglé son inscription 30 minutes avant le début du tableau concerné ne pourra pas participer à ce même tableau.

Le paiement de l'inscription faisant office de confirmation de participation.

Article 8-2 :

Conditions de remboursements partiels ou en totalité des droits d'inscriptions :

1) Le joueur a payé en ligne mais n'est pas présent lors du tournoi **et ne prévient pas avant le début de la compétition (avant le 30 mai)** : uniquement sur demande jusqu'au 3 juin 2020, remboursement par chèque à hauteur de 50% des frais réels d'inscriptions. Passé ce délai, il ne sera procédé à aucun remboursement.

2) Le joueur a payé en ligne mais n'est pas présent lors du tournoi **et prévient avant le 30 mai** : remboursement par chèque à hauteur de 100% des frais réels d'inscriptions.

3) Le joueur est présent mais souhaite se désengager d'un tableau : uniquement sur demande le jour même et si le joueur en informe la table du JA au moins 30 mn avant le début du tableau concerné, remboursement en espèces ou par chèque à hauteur de 50% des frais réels d'inscription du tableau concerné. Passé ce délai, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Dans les autres situations, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 9 :

Le Top Spinalien Pongiste décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident.

La participation à ce tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 10 :

Les différents tableaux, les droits d'inscriptions et les dotations (**uniquement en numéraire**) sont notés ci-après :



SAMEDI 30 MAI 2020 :

Tableaux	Catégories	Droits		Dotations			Heure début
		En ligne	Sur place	1 ^{er}	2 ^{ème}	1/2 finalistes	
A	1500 à 2079	8 €	9 €	120 €	80 €	40 €	15h30
B	1300 à 1899	7,50 €	8 €	100 €	70 €	40 €	11h
C	1100 à 1699	7,50 €	8 €	90 €	50 €	30 €	9h
D	900 à 1499	7,50 €	8 €	80 €	40 €	30 €	14h30
E	700 à 1299	7 €	8 €	70 €	30 €	25 €	12h
F	500 à 1099	7 €	8 €	60 €	30 €	25 €	9h
G	500 à 899	7 €	8 €	50 €	25 €	20 €	14h30
H	500 à 699	7 €	8 €	40 €	20 €	15 €	12h

DIMANCHE 31 MAI 2020 :

Tableaux	Catégories	Droits		Dotations			Heure début
		En ligne	Sur place	1 ^{er}	2 ^{ème}	1/2 finalistes	
I	1600 à TC	8 €	9 €	230 €	110 €	65 €	15h30
J	1400 à 2024	7,50 €	8 €	120 €	80 €	40 €	14h30
K	1200 à 1799	7,50 €	8 €	90 €	50 €	30 €	9h
L	1000 à 1599	7,50 €	8 €	80 €	40 €	30 €	12h
M	800 à 1399	7€	8 €	70 €	30 €	25 €	10h30
N	500 à 1199	7€	8 €	60 €	30 €	25 €	9h
O	500 à 999	7€	8 €	50 €	25 €	20 €	12h
P	500 à 799	7€	8 €	40 €	20 €	15 €	15h
Q	Dames TC	7 €	8 €	60 €	35 €	25 €	11h

3175 EUROS DE DOTATIONS UNIQUEMENT EN NUMÉRAIRE (pas de bons d'achats)

Infos et inscriptions : tournoi.tsp.fr/inscription

Facebook : [voir](#) Mail : tournoidesimages@gmail.com Site internet : <http://tsp.epinal.free.fr>